



1^{er} Concours d'art public à Sainte-Pétronille

Le 17 juillet dernier avait lieu le dévoilement des gagnants du 1^{er} concours d'art public de Sainte-Pétronille. L'œuvre exposée à l'entrée du Centre communautaire est accompagnée du texte suivant :

EN RYTHME

Deux fois l'an, les oies blanches migrent et s'arrêtent sur les battures de l'Ile d'Orléans.

Leur formation en vol illustre la force du travail collectif et la volonté de soutenir chaque membre du groupe. En rythme rappelle la solidarité essentielle à l'épanouissement de toute communauté.

IN SYNC

Spring and fall, migration snow geese stop to rest and feed on the tidal flats on Ile d'Orléans.

Their spectacular V formation demonstrates the strength of collective will and effort.

IN SYNC reminds us of this solidarity.

Violette Goulet / Philippe Pallafray
Juillet 2015

La classification horticole

Les visites des classificateurs des *Fleurons du Québec* et de *Collectivité en fleurs* sont maintenant terminées. Nous devons patienter jusqu'en septembre pour les résultats.

Merci aux citoyens, commerces et employés municipaux de rendre notre environnement plus agréable.

Harold Noël, maire



Photo de M. Daniel B. Guillot

La préservation du patrimoine à l'Ile d'Orléans ...

La loi sur le patrimoine culturel (LPC), entrée en vigueur le 19 octobre 2012, conférerait au ministère de la Culture et des Communications de nouveaux pouvoirs pour la préservation des sites patrimoniaux. Un plan de conservation a donc été présenté aux citoyens de l'Ile d'Orléans le 21 janvier dernier. S'en est suivi le dépôt d'un mémoire du conseil des maires, le 24 février 2015, cherchant ainsi à harmoniser ces nouvelles orientations aux réalités de notre territoire. On y souligne la primauté de l'agriculture et on recommande des allègements à la liste des matériaux admissibles en fonction des valeurs patrimoniales.

Après trois rencontres avec les représentants du MCC et la Ministre elle-même,

nous avons reçu, en juin dernier, une orientation préliminaire qui n'offre pas suffisamment de garanties pour mériter notre essentielle collaboration tout en réduisant les délais d'analyse et la délinquance.

Dans sa réponse, le conseil des maires réitère son profond attachement au patrimoine orléanais et à sa protection. Cependant, les interventions doivent considérer le territoire comme un milieu vivant permettant son développement économique et communautaire.

À suivre...

Harold Noël, maire

Bibliothèque la Ressource

Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'août

- *L'Empire du destin*, de Marie-Bernadette Dupuy,
Tome 1 : *L'orphelin du Bois des Loups*.
Tome 2 : *La Demoiselle des Bories*.
- *Tintin et le Québec*, de Tristan Demers.
- *Belles. Outils et astuces pour un maquillage réussi*, de Bruno Rhéaume.
- *Répertoire des arbres et arbustes ornementaux*, de Gervais Pellerin et al.
- *Il était une fois les Expos*, tome 1 1969-1984, de Jacques Doucet et Marc Robitaille.
- *L'enfant dictateur. Comment ne pas céder à ses caprices*, de Fred G. Gosman.
- *Dictionnaire des symboles, des mythes et des légendes*, de Didier Colin.

Merci

Merci à Germain Trottier et à Gilda Dumont pour les livres offerts à la Bibliothèque.

Collections spéciales

Découvrez les collections spéciales que possède votre Bibliothèque. Outre les bandes dessinées, albums et littérature de jeunesse, nous offrons des livres de langue anglaise, des ouvrages en gros caractères permettant une lecture plus facile, une section de biographies (920) très diversifiée, des livres historiques tel le classique ouvrage de Pierre-Georges Roy sur l'île d'Orléans publié en 1928, sans oublier un vaste choix de musique enregistrée.

Rotation d'été

Venez profiter des centaines de nouveaux livres, tant dans les romans que dans les ouvrages documentaires qui sont apparus sur nos tablettes depuis le 10 août dernier.

Gilles Gallichan et Lise Paquet pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource

Le Chœur de l'Isle d'Orléans

SOIRÉES PORTES OUVERTES

Vous aimez le chant choral ?

Vous aimez la chanson francophone?

Vous désirez faire partie d'un chœur?

Le Chœur de l'Isle d'Orléans vous attend à l'église de Ste-Pétronille les 21 et 28 septembre 2015 à 18h30



Contactez-nous pour plus d'informations :

418 821-0321 / 418 828-0586

ou visitez notre site web :

www.lechoeurdelisledorleans.com

Au plaisir de vous accueillir!

Micheline Laliberté, relationniste
Le Chœur de l'Isle d'Orléans
418 828 0586

Les feuilles en automne

OUSTE! Au fleuve, les feuilles à l'automne ???

On constate qu'à chaque arrivée de l'automne des riverains jettent sur la grève divers déchets : feuilles, branches, herbes. À ce sujet, il est bon de rappeler ce que dit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques:

« Les feuilles mortes ramassées sur les terrains à l'automne et au printemps sont des matières résiduelles. Il faut en disposer de la manière prévue par le règlementation municipale, qui est responsable de la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

Comme il s'agit de matières organiques,

les feuilles d'arbre peuvent être utilisées comme engrais naturel en les laissant sur place après déchetage, employées pour faire son propre compost ou récupérées suivant les pratiques recommandées par sa municipalité.

Par ailleurs, il est interdit de jeter les feuilles mortes, tout comme n'importe quelle autre matière résiduelle, dans un cours d'eau ou un plan d'eau.

En effet, l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule :

« Nul ne peut déposer ou rejeter des matières résiduelles, ni permettre leur dépôt ou rejet, dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisée par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la présente loi et des règlements. Dans le cas où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé, le propriétaire, le locataire ou tout autres responsable de ce lieu est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières résiduelles soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé ».

Faut-il ajouter que les marées, venant chercher ces déchets, les transporteront éventuellement sur la grève des voisins... la vôtre, éventuellement?



Concours d'art public

Le prochain concours d'art public à Sainte-Pétronille

Cette année 2015 marque le départ de ce qui paraît devoir devenir une institution : le concours d'art public de Sainte-Pétronille. L'accueil réservé aux lauréats lors de l'inauguration de l'œuvre primée, le 17 juillet dernier, a prouvé hors de tout doute que dans l'espace public de notre village l'art a bien sa place.

Intitulé *En rythme* et riche de symbole, ce bel envol d'oies, imaginé par Violette Goulet et réalisé avec la précieuse collaboration de Philippe Pallafra, apporte une touche de fraîcheur et donne de l'élan aux abords du Centre communautaire de notre village.

Dévoilement de l'œuvre *En Rythme* - 17 juillet 2015

Devant le succès obtenu et avec l'appui de la Municipalité, le comité d'embellissement lance donc officiellement un second concours. Alors que, pour la première expérience, n'y avaient accès que les créateurs de Sainte-Pétronille, désormais tout artiste de l'île d'Orléans peut y prendre part, pourvu qu'il soit membre de BLEU, le regroupement d'artistes et d'artisans d'art de l'île.

Dans un mois, c'est-à-dire aux derniers jours de septembre (surveillez la date dans le prochain *Autour de l'île* et la confirmation chez BLEU), les créateurs intéressés à y participer seront conviés à une rencontre sur le site où se dressera la prochaine œuvre d'art. On leur dévoilera alors les divers éléments à prendre en compte en vue de l'inscription officielle au concours, laquelle aura lieu au début de novembre. L'œuvre gagnante devra être mise en place pour le 24 juin 2016.

Voilà une belle occasion à saisir et un défi stimulant pour nos artistes de l'île !

*Robert Martel,
pour le Comité d'embellissement de Sainte-
Pétronille*



Photo de M. Daniel B. Guillot

EN VRAC...

PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Nous vous informons que la prochaine réunion du conseil municipal a été fixé au 8 septembre 2015.

CUEILLETTE DE FEUILLES

Veillez noter que la cueillette des feuilles se fera le 16 octobre ainsi que les 30 octobre et 13 novembre prochains. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. **Notez bien qu'il faut accumuler dorénavant vos feuilles dans des sacs en papier uniquement. Les sacs en plastique ne seront plus cueillis par les éboueurs.**

CUEILLETTE DES DÉCHETS MONSTRES

Veillez noter que la cueillette des déchets monstres se fera le 30 septembre prochain.

ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.



Photo de M. Daniel B. Guillot